

B. Thélot, C. Ricard

InVS, Saint-Maurice

En France, les accidents de la vie courante provoquent, chaque année, près de 5 millions de recours aux urgences. L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac) est une des sources qui permettent d'assurer la surveillance épidémiologique de ces accidents. Onze hôpitaux, financés par l'Institut de veille sanitaire, participent à Epac. Dans ces hôpitaux, tous les recours aux urgences pour accident de la vie courante sont enregistrés, avec des données détaillées sur la personne accidentée et les caractéristiques de l'accident : mécanisme, activité au moment de l'accident, lieu de survenue, produits impliqués.

Cette enquête permet de donner une bonne description des accidents avec recours aux urgences. Cependant, le petit nombre d'hôpitaux participants rend difficiles les extrapolations des résultats à l'ensemble de la population. Notamment, les estimations de taux d'incidence faites à partir de ces données comportent des intervalles de confiance très larges (plus ou moins 30 %). Par ailleurs, cette enquête ne fournit des données que pour les accidents de la vie courante, qui ne sont qu'un sous-ensemble des traumatismes. Aucun

réseau équivalent ne recueille des informations épidémiologiques sur les autres traumatismes, en particulier les violences ou les tentatives de suicide.

Pallier ces insuffisances par un développement de Epac nécessiterait d'augmenter le nombre d'hôpitaux du réseau et d'élargir le recueil à tous les traumatismes. Cette option, lourde pour les services d'urgence, serait aussi très coûteuse. Une alternative consiste à profiter de l'existence du système Oscour. Si ce réseau ne peut se substituer à Epac, compte tenu du niveau de détail des données à collecter, il permettrait cependant de calibrer des estimations d'incidence, pour tous les traumatismes, au niveau national ou régional. La mise en œuvre de ce projet repose sur l'utilisation de définitions communes. Il serait possible aussi de greffer, pour des périodes de temps limitées, dans certains services, des études spécifiques correspondant à des objectifs particuliers : sur les accidents de sport, les accidents de bricolage, les accidents chez les touristes, etc. Il pourrait enfin servir de base de référence pour des études longitudinales, notamment pour le suivi des séquelles des accidentés graves.